

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

83/066 du 26/II/1983<sup>21024</sup>  
DECRET N° \_\_\_\_\_/MTPS.DGTFP.DFP

Portant intégration et nomination de  
Monsieur NGANGA Eugène dans les ca-  
dres de la catégorie A hiérarchie I  
des Services Administratifs et Finan-  
ciers - SAF - (Administration Générale)

-----oOo-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-  
tionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie AI des SAF ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-  
munérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant sta-  
tut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir  
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644  
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un  
Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 1228/MF-DGB-2/B du 22 Août 1983 ;  
(/u le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

yh

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur NGANGA Eugène, né le 28 Juin 1948 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce - ESC - option : Contrôleur Financier, obtenu à l'Etablissement Technico-Commercial Privé d'AVRAY (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, par le JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 26 Novembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GONA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba EKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGTFP/DFP ..... 2
- DFP/BST ..... 2
- D.G.B. .... 3
- D.C.F. .... 1
- M.F. .... 2
- DOSSIER ..... 3
- INTERESSE ..... 1
- SGCM/BC ..... 2/-